

Règlement du jeu concours « Création Playdoh »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO Commerce France SAS, au capital de 13 273 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue la Boétie – 75008 Paris, et la société Hasbro France, organisent en France un jeu- concours avec obligation d'achat intitulé « **Création Playdoh** ».

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique ayant des enfants désirant y participer et résidant en France (Dom-Tom compris). Le personnel travaillant pour le compte de LUDENDO COMMERCE France, d'Hasbro France et l'Agence « On prend un café » ne peut y participer.

Les mineurs devront justifier avoir obtenu l'autorisation parentale pour participer.

La participation s'effectue sur Facebook et est limitée à une seule participation (1 création et 1 ticket de caisse posté) par personne et par foyer (même nom, même adresse). Toutefois, les éléments postés ne devront pas porter atteinte à un tiers, ou être contraire à l'ordre public ou la réglementation en vigueur.

Dans le cas inverse, la société organisatrice se réserve le droit de retirer ces éléments.

Chaque participant ne pourra dans tous les cas gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu-concours.

Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu-concours

Le jeu-concours est organisé du lundi 17 octobre 2016 à 10h au dimanche 20 novembre 2016 à 22h sur la page Facebook de La Grande Récré (www.facebook.com/lagranderecre).

Article 4 – Description du jeu-concours

Pour participer à ce jeu concours, et tenter de gagner : **l'une des 100 collections Playdoh**, il suffit de se rendre sur la page Facebook La Grande Récré, de cliquer sur l'onglet « Jeu concours Création Playdoh », de poster la création de votre enfant ainsi que votre preuve d'achat (ticket de caisse La Grande Récré ou facture lagranderecre.fr dont les dates sont comprises entre le 17 octobre et le 20 novembre) et de répondre à la question "Quel est le nom de la mascotte Playdoh" et de remplir le formulaire entre le lundi 17 octobre 2016, 10h et le dimanche 20 novembre 22h.

Article 5 – Dotations

Ce jeu concours est doté de 100 collections Playdoh au niveau national.

1 collection Playdoh est composée de :

1 dentiste (B5520EU40-19,99€), 1 royaume des glaces : (B5523EU40 – 24,99€), 1 marchand de glaces Play-Doh town : (B3417EU40 – 19,99€), 1 glacier torsadé : (B0306EU60 – 23,99€), 1 coiffeur : (B1155EU40-26,99€) et 1 ville Play-Doh town : (B5868EU40 – 39,99€)

valeur totale d'une collection : 155,94€

La valeur totale mise en jeu est de 15 584€ € TTC.

Les lots ci-dessus ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèce, en échange du lot gagné. La société

organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Une première sélection de 300 gagnants sera désigné par un jury composé de 3 personnes issues de Ludendo Commerce France et de l'agence On prend un café, selon les critères suivants : originalité et réalisme de la création postée. Ensuite, les 100 gagnants seront tirés au sort parmi les 300 présélectionnés. Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2016.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants seront informés directement par e-mail, par Ludendo Commerce France, à l'issue du tirage au sort, dès le 2 décembre 2016.

Les gagnants recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées dans le formulaire du jeu-concours.

Le gagnant qui n'aurait pas reçu son prix avant le 20 décembre 2016 doit en informer la société organisatrice par message privé sur la page Facebook www.facebook.com/lagranderecre dans les 15 jours suivants l'expiration de ce délai.

Ludendo Commerce France ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu-concours pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu-concours conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients -2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu-concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 novembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du Jeu-Concours dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu-Concours, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra

être pris en compte. LUDENDO COMMERCE FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent concours.

Article 11 – Consultation du règlement

Le règlement du Concours sera consultable en ligne sur internet sur la page Facebook de La Grande Récré, dans la rubrique « Jeu concours Création Playdoh » .

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande sur simple demande formulée auprès de LUDENDO COMMERCE FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Remboursement du timbre au tarif lent sur simple demande par courrier (joindre obligatoirement un RIB).

Article 12 – Responsabilité

LUDENDO COMMERCE FRANCE ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.

LUDENDO COMMERCE France ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité pour les cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu-concours ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO COMMERCE France ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu-concours. LUDENDO COMMERCE France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu-concours où à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO COMMERCE France pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Ce Jeu-Concours est organisé par Ludendo COMMERCE FRANCE et n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Facebook.

Les informations que vous communiquez le sont à Ludendo Commerce France et non à Facebook. Facebook ne saurait être considéré comme responsable en cas de problème.